

Commission wallonne des personnes handicapées.

Remplace le « Conseil consultatif wallon pour les personnes handicapées. » suite au décret-cadre du 6 novembre 2008 sur la réforme de la fonction consultative et l'arrêté du GW du 16 avril 2009.

Rôle :

Selon le décret cadre du 6 novembre 2008 (MB 19/12/2008), la « Commission wallonne des personnes handicapées » se définit comme suit :

Art. 61. La Commission wallonne des personnes handicapées a, en ce qui concerne les matières visées par l'article 5, § 1^{er}, II, 4^o, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles :

1^o une mission générale, qui consiste à remettre des avis et/ou des rapports au Conseil wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne les missions de ce dernier visées à l'article 38, 1^o à 4^o, afin d'alimenter sa réflexion dans le cadre de l'exercice de ses missions;

2^o une mission d'expertise, qui consiste à remettre, en adéquation par rapport aux orientations générales définies par le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé, un avis technique au Gouvernement dans les matières qu'il détermine.

B. De la composition.

Art. 62. La Commission wallonne des personnes handicapées est composée de quinze membres effectifs, dont un président et deux vice-présidents, tous experts dans au moins une des matières traitées par cette commission.

COMPOSITION

Sont désignés pour une durée de cinq ans (à partir du 1/06/2009) au sein de la Commission wallonne des personnes handicapées :

1° en qualité de membres désignés parmi les associations reconnues comme représentatives des personnes handicapées et de leur famille :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Isabelle Dohet	Mme Céline Limbourg
Mme Jocelyne Burnotte-Robaye	Mme Elisabeth Renard-Quix
Mme Thérèse Kempeneers	M. Freddy Hanot
Mme Cindy Gribomont	M. Michel Magis
Mme Janine Gerard	Mme Marie-Françoise Jamsin
M. Jean-Marie Huet	Mme Frida Baudoin
M. Marc DUFOUR (MB02/08/10)	M. Robert Gerard
Mme Emilie De Smet	Mme Agnès Lemoine

2° en qualité de membres choisis, sur proposition du Ministre ayant la Politique des Personnes handicapées dans ses attributions, en raison de leurs compétences, notamment scientifiques, dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Jacques Servais	M. Marco Di Duca
M. Eric Willaye	M. Sébastien Bousman
M. Michel Mercier	M. Jean-Jacques Detraux

3° en qualité de représentants des gestionnaires de services pour personnes en situation d'handicap :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Michel Dupont	Mme Sognia Angelozzi
M. Jacques Servais	Mme Christine Lefevre

4° en qualité des représentants des organisations représentatives des travailleurs :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Christian Masai	Mme Catherine Boel
M. Etienne Leclercq	Mme Patricia Piette

Nomination : pour une durée de 5 ans - par l'arrêté du 5 juin 2009 – MB 28/07/2009 - Entrée en vigueur 1/06/2009